



GROUPE DYNACOR INC.
CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION
EN VUE DE
L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DONT LA
CONVOCAISON EST DEMANDÉE
QUI AURA LIEU LE 16 AVRIL 2025 À 10 H (HEURE DE L'EST)

Le 28 mars 2025

VOTRE VOTE EST IMPORTANT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A À CŒUR VOS INTÉRÊTS ET RECOMMANDE AUX ACTIONNAIRES DE VOTER :

-  **CONTRE** la résolution de l'actionnaire dissident visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société.
-  **CONTRE** la résolution de l'actionnaire dissident visant à élire Robert Leitz comme administrateur.
-  **POUR** la résolution de la direction prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite, qui a convoqué inutilement cette assemblée demandée, et que ces coûts ne soient pas assujettis au remboursement par la Société.

VOTEZ AUJOURD'HUI UNIQUEMENT AU MOYEN DE LA PROCURATION SUR PAPIER DORÉ DE LA DIRECTION.

Si vous avez des questions ou besoin d'aide pour voter, veuillez communiquer avec l'agent de sollicitation de procurations de Groupe Dynacor inc. :

Laurel Hill Advisory Group

Sans frais en Amérique du Nord : 1-877-452-7184
De l'extérieur de l'Amérique du Nord : 416-304-0211
Courriel : assistance@laurelhill.com



Message important aux actionnaires

Chers actionnaires,

Comme vous le savez, iolite partners Ltd. (« **iolite** », l'« **actionnaire dissident** »), un actionnaire possédant une participation inférieure à 10 % dans Groupe Dynacor inc. (« **Dynacor** » ou la « **Société** »), a lancé une série d'actions qui ont culminé avec la convocation de l'assemblée extraordinaire des actionnaires visant l'installation d'un candidat dissident parmi les membres du conseil d'administration de Dynacor. L'assemblée précipitée que demande l'actionnaire dissident est convoquée pour le 16 avril 2025 (l'« **assemblée demandée** »), soit quelques semaines seulement avant l'assemblée annuelle de Dynacor qui avait déjà été convoquée pour le 17 juin 2025 (l'« **assemblée générale annuelle** »).

L'impatience de l'actionnaire dissident est préjudiciable et coûteuse pour les actionnaires

Étant donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de Dynacor doit avoir lieu deux mois seulement après l'assemblée demandée convoquée par l'actionnaire dissident, les mesures prises par ce dernier ont entraîné des coûts et des perturbations inutiles. La propre circulaire de l'actionnaire dissident indique que son représentant ne « restera en fonction que jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société ». **Y a-t-il une raison pour laquelle l'actionnaire dissident ne pouvait pas attendre l'assemblée générale annuelle de Dynacor?** Cette action inutile est motivée par la poursuite d'intérêts personnels de Robert Leitz (« **Leitz** »), le candidat d'iolite au poste d'administrateur au conseil de Dynacor, fondateur et directeur général de l'actionnaire dissident et par sa détermination à mettre de l'avant un programme qui ne sert que ses intérêts personnels.

Nous avons été régulièrement en contact avec iolite pour trouver un terrain d'entente. Le conseil d'administration a notamment exprimé sa volonté d'envisager la nomination d'un candidat de l'actionnaire dissident en vue de son élection à l'assemblée annuelle, à condition que le candidat possède les compétences et l'expérience requises pour siéger au conseil d'administration de Dynacor. Cependant, au lieu de rechercher une solution de collaboration et de proposer un candidat qualifié, l'actionnaire dissident a opté pour la convocation de l'assemblée demandée, demandant de fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société et d'élire Leitz en tant qu'administrateur de la Société.

L'assemblée demandée a été indûment convoquée

Il est important de noter que, selon les règlements de Dynacor et la législation applicable, l'augmentation du nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration ne relève pas de la compétence des actionnaires. Leitz a en effet convoqué l'assemblée demandée pour que les actionnaires votent sur une question qui ne relève pas de leur compétence. De plus, Leitz n'a pas démontré qu'il possédait les compétences nécessaires et il n'a pas su gagner la confiance du conseil d'administration ou de l'équipe de direction de Dynacor, qui sont des prérequis essentiels pour siéger au conseil d'administration.

Échanges erratiques et non constructifs avec l'actionnaire dissident

Nos efforts pour engager des discussions constructives avec Leitz se sont heurtés à un comportement erratique qui ne sert pas les intérêts de la Société ou de ses parties prenantes. Pendant des mois, Leitz a mis en œuvre un stratagème douteux pour atteindre ses objectifs :

- (i) il envoyait des demandes à Dynacor, en louangeant les administrateurs et les membres de la direction;
- (ii) il transformait ces demandes en exigences;
- (iii) il augmentait la pression sur les administrateurs et les membres de la direction en les harcelant et en tentant de les intimider afin que le conseil cède à ses demandes;
- (iv) si les dirigeants et les administrateurs de la Société refusaient, il les menaçait, les attaquait personnellement et les dénigrait.

La convocation de l'assemblée demandée est conforme à son *modus operandi*.

Le conseil, dont les membres possèdent une longue expérience et de solides compétences, constitue la meilleure voie à suivre à l'heure actuelle.

Le conseil actuel, composé de personnes expérimentées et compétentes, est le mieux placé pour guider la Société vers la réussite et la croissance. Le 27 mars 2025, Dynacor a annoncé ses résultats financiers et d'exploitation. Sous la direction du conseil d'administration actuel, la Société a réalisé des rendements record au cours de l'année dernière. Les faits marquants de 2024 sont les suivants :

- **Chiffre d'affaires annuel record** de 284,4 millions \$ US (389,5 millions \$ CA) en 2024, contre 250,2 millions \$ (337,6 millions \$ CA) en 2023, soit une augmentation de +13,7 %. Le chiffre d'affaires annuel en 2024 se situait dans la partie supérieure de la fourchette des prévisions de Dynacor pour 2024, qui s'établissait entre 265 et 285 millions \$.
- **Situation financière solide** grâce à une trésorerie et des placements à court terme de 25,8 millions \$ à la fin de l'exercice 2024, contre 22,5 millions \$ à la fin de l'exercice 2023.
- **Hausse des dividendes mensuels** à 0,14 \$ CA par action et par année, soit une hausse de 16,7 % par rapport à 2023.
- **Avancement des projets d'expansion internationale :**
 - Sénégal : Acquisition d'une société disposant d'une concession minière et réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.
 - Côte d'Ivoire et Ghana : Rencontre avec d'importants ministres du gouvernement, fournisseurs et coopératives minières artisanales et réalisation d'un échantillonnage géologique.
 - Pérou et Canada : Réorganisation des talents et nomination d'un gestionnaire ayant une expertise africaine, respectivement.
- **Classée au TSX30 2024**, un classement annuel des 30 entreprises les plus performantes de la TSX, avec une appréciation de l'action sur trois ans de 136 %.

Le rendement total pour les actionnaires de Dynacor a surpassé l'*indice composé S&P/TSX* et l'*indice S&P/TSX Composite Index Diversified Metals & Mining* (un indice regroupant des sociétés du même secteur que Dynacor) sur des périodes de un, trois et cinq ans. Votre conseil d'administration et votre équipe de direction actuels continueront à travailler à l'amélioration de la solide situation financière de la Société et à renforcer le portefeuille de projets qui présente un potentiel important de création de valeur pour tous les actionnaires.

Nous restons ouverts au dialogue et aux solutions constructives qui correspondent aux intérêts des actionnaires. Cependant, nous ne pouvons pas compromettre notre engagement en faveur d'une bonne gouvernance en accueillant une personne non qualifiée, dépourvue de connaissances sectorielles, d'expérience, de professionnalisme et de jugement.

Alors que vous envisagez la voie à suivre, nous vous invitons à réfléchir à la nécessité d'avoir une équipe de gestion stable et responsable chez Dynacor. Soutenez le leadership de notre conseil d'administration actuel, qui s'engage à agir dans l'intérêt de tous les actionnaires, plutôt que les objectifs étroits d'un seul actionnaire qui ne sert que ses propres intérêts.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à cette question et de votre soutien continu. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Ensemble, continuons d'assurer la prospérité de Dynacor.

Votez CONTRE La résolution de l'actionnaire dissident visant à fixer neuf le nombre d'administrateurs de la Société

Votez CONTRE La résolution de l'actionnaire dissident visant à élire Robert Leitz comme administrateur.

Votez POUR La résolution de la direction prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par l'olite, qui a convoqué inutilement cette assemblée demandée et ne seront pas assujettis au remboursement par la Société.

Merci de votre confiance et de votre soutien.

(s) Jean Martineau

(s) Pierre Lépine

(s) Pierre Béliveau

(s) Réjean Gourde

(s) Isabel Rocha

(s) Philippe Chave

(s) Rocio Rodriguez-Perrot

(s) Cyril Gradis

Vous pouvez voter dès maintenant. N'attendez pas. Votez tôt au moyen de la procuration sur papier **DORÉ** pour vous assurer que votre vote soit compté. Vous devez soumettre votre vote d'ici le **11 avril 2025 à 17 h (heure de l'Est)**.

IMPORTANT

Veillez remplir, signer, dater et renvoyer le formulaire de procuration sur papier DORÉ ou le formulaire d'instructions de vote sur papier DORÉ (collectivement, la « procuration sur papier DORÉ »), que vous prévoyiez ou non d'assister personnellement à l'assemblée demandée. Veuillez soumettre la procuration sur papier DORÉ conformément aux directives indiquées sur le formulaire suffisamment à l'avance afin que Compagnie Trust TSX le reçoive avant 17 h (heure de l'Est) le vendredi 11 avril 2025 ou 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant le jour de toute reprise de l'assemblée demandée en cas d'ajournement, à moins que le président de l'assemblée demandée, à sa discrétion, ne décide d'accepter les procurations reçues ultérieurement.

LES ACTIONNAIRES SONT ENCOURAGÉS À VOTER BIEN AVANT 17 H (HEURE DE L'EST) EN UTILISANT LES MÉTHODES SUIVANTES :

Méthode	Actionnaires inscrits	Actionnaires non inscrits
Internet 	Visitez le www.assemblee-vote.com . Saisissez le numéro de contrôle à 13 chiffres imprimé sur la procuration sur papier DORÉ et suivez les instructions à l'écran. ou Remplissez, datez et signez la procuration sur papier DORÉ et envoyez-la par courrier électronique à votezprocuration@tmx.com .	Rendez-vous à l'adresse www.proxyvote.com . Saisissez le numéro de contrôle imprimé sur la procuration sur papier DORÉ/le formulaire d'instructions de vote et suivez les instructions à l'écran.
Téléphone ou télécopieur 	Appelez Société de fiducie TSX au 1-888-489-7352 et un agent vous aidera à voter en ligne. Vous aurez besoin du numéro de contrôle à 13 chiffres imprimé sur la procuration sur papier DORÉ pour voter. ou Remplissez, datez et signez la procuration sur papier DORÉ, puis envoyez-la par télécopieur au 416-595-9593.	Remplissez, datez et signez la procuration sur papier DORÉ/le formulaire d'instructions de vote, puis envoyez-le par télécopieur au numéro qui y est indiqué.
Poste 	Remplissez, datez et signez la procuration sur papier DORÉ et envoyez-la par la poste dans l'enveloppe préaffranchie fournie à cette fin au : Compagnie Trust TSX P.O. Box 721 Agincourt (Ontario) M1S 0A1	Remplissez, datez et signez la procuration sur papier DORÉ/le formulaire d'instructions de vote puis envoyez-le par la poste dans l'enveloppe préaffranchie fournie à cette fin.

Vous avez des questions ou besoin d'aide pour voter?

Vous pouvez communiquer avec le conseiller en communication avec les actionnaires et agent de sollicitation de procurations de la Société :

Laurel Hill Advisory Group
Sans frais en Amérique du Nord : 1-877-452-7184
De l'extérieur de l'Amérique du Nord : 416-304-0211
Courriel : assistance@laurehill.com

GROUPE DYNACOR INC.

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

CONTEXTE ET MOTIF DE LA SOLLICITATION

La direction de Groupe Dynacor inc. (« **Dynacor** » ou la « **Société** ») vous envoie la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la « **circulaire** ») afin de solliciter des procurations qui seront utilisées lors de l'assemblée (l'« **assemblée demandée** ») des actionnaires de Dynacor convoquée par iolite Partners Ltd. (« **iolite** » ou l'« **actionnaire dissident** »). L'assemblée demandée se tiendra au 800, rue du Square-Victoria, bureau 3500, Montréal (Québec) H3C 0B4 le mercredi 16 avril 2025 à 10 h (heure de l'Est).

À l'assemblée demandée, les actionnaires seront priés :

- (i) d'examiner une résolution ordinaire proposée par iolite Partners Ltd (« **iolite** » ou l'« **actionnaire dissident** ») visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société. **Nous vous recommandons de voter CONTRE cette résolution**
- (ii) d'examiner une résolution ordinaire proposée par l'actionnaire dissident visant à élire Robert Leitz (« **Leitz** ») comme administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société ou jusqu'à ce que son successeur soit élu ou nommé. **Nous vous recommandons de voter CONTRE cette résolution;**
- (iii) d'examiner une résolution ordinaire proposée par la Société prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite, qui a convoqué cette assemblée demandée, et que ces coûts ne soient pas assujettis au remboursement par la Société. **Nous vous recommandons de voter POUR cette résolution;**
- (iv) de traiter de toute autre question qui pourrait être valablement soumise à l'assemblée demandée ou à tout ajournement de celle-ci.

**APPUYEZ VOTRE CONSEIL DE DYNACOR EN VOTANT AU MOYEN DE LA
PROCURATION SUR PAPIER DORÉ DÈS AUJOURD'HUI**

Sauf indication contraire, les informations contenues dans la présente circulaire sont données en date du 28 mars 2025.

La présente circulaire contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui concerne, sans s'y limiter, nos activités, nos priorités et nos projets, ainsi que nos perspectives, nos programmes et nos stratégies sur le plan commercial. Cette information prospective comprend également, sans s'y limiter, des déclarations concernant les attentes, les convictions, les plans, les buts, les objectifs et les informations qui sous-tendent les hypothèses, ainsi que des déclarations concernant des événements, des conditions et des résultats d'exploitation ou des rendements futurs possibles. L'information prospective peut contenir des déclarations employant des mots tels que « anticiper », « croire », « s'attendre à », « planifier » ou des mots similaires suggérant

des résultats futurs. L'information prospective ne constitue pas une garantie de rendement futur. Les déclarations prospectives sont soumises à des facteurs et incertitudes de nature commerciale et économique et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces déclarations prospectives, y compris les hypothèses pertinentes et les facteurs de risque énoncés dans les documents publics de Dynacor, disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Rien ne garantit que ces déclarations se révéleront exactes. Bien que Dynacor estime que les hypothèses et les facteurs qu'elle a utilisés pour préparer les énoncés prospectifs soient raisonnables, il ne faut pas se fier indûment aux informations prospectives. Sauf si la loi applicable l'exige, Dynacor décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

POURQUOI APPUYER LES RECOMMANDATIONS DE VOTE DE DYNACOR?

- iolite ne cherche qu'à servir ses propres intérêts, lesquels ne cadrent pas avec ceux de la Société et de ses actionnaires. iolite a exprimé son opposition à l'augmentation des dividendes et a indiqué qu'elle ne soutiendrait les rachats d'actions que s'ils n'avaient pas pour effet de faire monter le cours de l'action. Ces positions sont en contradiction avec la préférence de nombreux actionnaires qui souhaitent obtenir des rendements tangibles sous forme de dividendes et une valeur accrue par le biais de rachats d'actions.
- Leitz ne possède pas l'expertise et l'expérience nécessaires pour siéger au conseil d'administration de la Société, et il ne jouit pas non plus de la confiance des membres du conseil d'administration et de la direction de la Société.
- L'assemblée demandée n'est ni autorisée ni nécessaire en raison de la tenue imminente de l'assemblée générale annuelle de Dynacor qui aura lieu le 17 juin 2025. Le fait d'obliger iolite à assumer les coûts de l'assemblée demandée assure un usage prudent des ressources financières de la Société, empêche que des coûts inutiles réduisent la valeur pour les actionnaires et reflète une approche juste et responsable en matière de gouvernance d'entreprise.
- Leitz a convoqué l'assemblée demandée pour que les actionnaires votent sur une question qui ne relève pas de leur compétence.
- Les administrateurs actuels apportent de vastes connaissances, une diversité et des parcours pertinents sur le plan stratégique qui cadrent avec l'ampleur mondiale des défis, des risques et des occasions d'affaires auxquels fait face notre entreprise.
- Le conseil est déterminé à mettre en œuvre le plan stratégique de la Société, qui représente la stratégie la plus porteuse de valeur à ce jour, et il continuera d'évaluer de manière responsable toutes les occasions susceptibles de créer de la valeur.

Le conseil d'administration de Dynacor recommande que les actionnaires votent :

CONTRE la résolution de l'actionnaire dissident visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société.

CONTRE la résolution de l'actionnaire dissident visant à élire son candidat dissident.

POUR la résolution de la direction prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite, qui a convoqué inutilement cette assemblée demandée et que ces coûts ne soient pas assujettis au remboursement par la Société.

Votez uniquement au moyen de la procuration sur papier DORÉ de la direction.

Les résultats remarquables de Dynacor

Depuis le début de ses activités au Pérou en 1996, Dynacor a connu une croissance enviable. Sa production est passée de 50 tonnes par jour en 1997 à plus de 500 tonnes par jour en 2022, faisant de Dynacor le neuvième plus important producteur d'or au Pérou en 2022.

En septembre 2024, Dynacor s'est distinguée en atteignant la 27^e position du classement TSX30 2024, qui récompense les 30 entreprises les plus performantes sur une période de trois ans à la Bourse de Toronto au Canada. Ce classement, établi depuis 2019, montre que les investisseurs se concentrent de plus en plus sur l'investissement axé la valeur, avec une préférence pour les entreprises aux flux de trésorerie solides et aux dividendes fiables. Cette tendance reflète l'attrait dont jouissent les entreprises stables et génératrices de liquidités dans un marché volatil. Cette importante réalisation souligne la valeur que Dynacor offre à ses actionnaires.

Entre juin 2021 et juin 2024, Dynacor a connu une croissance exceptionnelle, avec une augmentation de 136 % du cours de son action et de 101 % de sa capitalisation boursière sur la même période.

Dynacor est inébranlable dans sa quête de valeur pour les actionnaires et de croissance stratégique. Nous continuerons d'agir avec détermination, en nous appuyant sur des analyses rigoureuses et une vision stratégique.

La Société est ouverte à établir un dialogue constructif avec tous les actionnaires, y compris iolite, mais elle ne se laissera pas distraire par des allégations sans fondement. Notre objectif reste de stimuler une croissance durable et de maintenir des pratiques de gouvernance solides.

Réponse aux allégations de l'actionnaire dissident

Dynacor est résolue à respecter ses obligations fiduciaires et les intérêts de tous les actionnaires, contrairement à iolite qui poursuit un programme qui ne sert que ses propres intérêts et qui vise à privatiser et à acquérir le contrôle de la Société. Nous rejetons catégoriquement les accusations infondées d'iolite de retranchement et de lacunes en matière de gouvernance. Nos actions sont guidées par une vision stratégique et une compréhension claire de la dynamique du marché.

Justification de la mobilisation des capitaux

La décision de procéder à la récente mobilisation de capitaux a été prise après une analyse complète de la stratégie de croissance et des perspectives financières de la Société. Cette mobilisation de capitaux était non seulement nécessaire, mais aussi prudente, car elle visait à améliorer notre agilité financière pour saisir des occasions d'affaires émergentes. L'affirmation d'iolite selon laquelle cette mobilisation de capitaux était inutile est mal fondée. Nous avons toujours donné la priorité à la valeur pour les actionnaires, comme en témoignent nos résultats enviables et nos initiatives stratégiques.

Afin de poursuivre sa croissance, Dynacor cherche constamment à entreprendre de nouveaux projets, comme la construction d'une usine pilote de traitement de minerai d'or au Sénégal (l'« **usine** »). L'usine aura une capacité initiale de 50 tonnes par jour et servira à établir les paramètres financiers et opérationnels pour des opérations commerciales plus importantes en Afrique de l'Ouest. La construction de l'usine devrait commencer au cours du deuxième trimestre de 2025.

D'ici 2030, Dynacor prévoit d'étendre ses activités non seulement au Sénégal grâce à l'usine, mais aussi au Ghana et en Côte d'Ivoire.

En plus de développer le marché en Afrique de l'Ouest, Dynacor vise également à accroître sa présence sur celui de l'Amérique latine. Pour ce faire, Dynacor a l'intention de construire quatre nouvelles usines de traitement, avec un investissement qui pourrait atteindre jusqu'à 100 millions de dollars américains.

Toutes les initiatives susmentionnées visent à permettre à Dynacor d'atteindre une production annuelle de 500 000 onces d'or, générant ainsi un chiffre d'affaires potentiel de plus d'un milliard de dollars américains, en fonction du coût anticipé de l'or.

Supervision financière et vision stratégique

La direction de Dynacor possède une expertise significative en matière de fusions et acquisitions et d'expansion internationale, ce qui permet à la Société de bien se positionner pour une croissance durable. Nous sommes vigilants dans notre supervision des ressources financières, en veillant à ce que les réserves de trésorerie soient utilisées de manière efficace et stratégique. Les initiatives stratégiques de la Société sont conçues pour garantir la rentabilité à long terme et la valeur pour les actionnaires, contrairement aux allégations d'érosion de la rentabilité.

Processus de représentation au conseil

Nous avons dûment reconnu et pris en considération l'intérêt de Iolite pour une représentation au conseil d'administration; cependant, Dynacor ne sera pas contraindre à prendre des décisions qui ne correspondent pas à la vision stratégique à long terme de la Société. Le processus de nomination au conseil d'administration est solide et garantit que tout ajout au conseil contribue positivement à notre gouvernance et à nos objectifs stratégiques. La nomination de Leitz a été examinée par les instances appropriées, car nous voulions nous assurer que toute décision qui serait prise serve au mieux les intérêts de la Société. Leitz ne possède tout simplement pas les compétences et l'expérience requises.

Allégations de décalage

Contrairement aux allégations d'Iolite de décalage et de mauvaise communication, Dynacor a toujours établi un dialogue avec ses actionnaires et demeure transparente à l'égard de ses activités. Nos décisions stratégiques sont communiquées de manière efficace, garantissant la responsabilisation à tous les niveaux. Les insinuations voulant que nous aurions recours à des tactiques dilatoires sont non seulement infondées, mais elles font aussi fi de la nature complexe de la gouvernance d'entreprise et de la planification stratégique.

Aperçu du profil des membres de notre conseil d'administration

Nous sommes d'avis que les administrateurs actuels apportent à la Société de vastes connaissances, ainsi qu'une diversité et des parcours pertinents sur le plan stratégique qui cadrent avec l'ampleur mondiale des défis, des risques et des occasions d'affaires auxquels fait face notre entreprise.

<p>JEAN MARTINEAU (Québec) Canada Administrateur depuis 2007</p>	<p>Jean Martineau est président et chef de la direction de la Société depuis l'inscription de la Société à la Bourse de Toronto en octobre 2007. Il a œuvré dans le domaine minier au Canada comme administrateur de sociétés d'exploration et comme conseiller en valeurs mobilières pendant plus de 35 ans. Au cours des 30 dernières années, il a acquis des connaissances approfondies en gestion de sociétés œuvrant dans le secteur des ressources naturelles en Amérique du Sud. Son expertise en Amérique latine s'est avérée indispensable pour le développement des opérations de la Société au Pérou en vue d'une expansion mondiale.</p> <p>M. Martineau a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés publiques dans le passé. Il est administrateur de Fidamar (Fondo Internacional de Ayuda a mineros artesanales), une fondation péruvienne et de GEIF (Global Ecosystem Impact Foundation), une fondation suisse.</p>
<p>PIERRE LÉPINE (Québec) Canada Administrateur depuis 2014 et président du conseil depuis 2017</p>	<p>Pierre Lépine est président du conseil d'administration de la Société. Il est aussi président et cofondateur de Groupe ABP et conseiller en fusions et acquisitions et détient l'accréditation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il a également occupé les postes de directeur, Investissement Placements Privés, à la Caisse de dépôt et placement du Québec de 2006 à 2008 et de vice-président, Développement corporatif chez GL&V Inc. de 1998 à 2005, où il était responsable des fusions et acquisitions. De 1996 à 1998, il était vice-président, Fusions et Acquisitions auprès de Financière Banque Nationale et de 1989 à 1996, vice-président adjoint, Vente, acquisition et financement d'entreprises chez Pricewaterhouse.</p> <p>M. Lépine est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et est membre de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec.</p> <p>M. Lépine a siégé au conseil d'administration d'autres sociétés publiques.</p>
<p>RÉJEAN GOURDE (Québec) Canada Administrateur depuis 2018</p>	<p>Réjean Gourde, ing. (Québec) possède plus de 40 ans d'expérience dans l'industrie minière, travaillant pour et consultant un certain nombre de producteurs d'or intermédiaires. De 1994 à 2006, M. Gourde a été vice-président principal de la division Bouclier de Guyane chez Cambior Inc. et était responsable des opérations des mines d'or Omai en Guyane et des mines d'or Rosebel au Suriname. Il a été président et chef de la direction de Reunion Gold Corporation de 2017 jusqu'à sa retraite en 2021. M. Gourde est diplômé en génie minier de Polytechnique Montréal.</p> <p>M. Gourde est président du comité de gouvernance, de nomination et de rémunération de la Société.</p>

<p>ISABEL ROCHA (Québec) Canada Administratrice depuis 2018</p>	<p>Isabel Rocha fait carrière depuis 40 ans au niveau international dans les domaines de l'environnement, de la responsabilité sociale corporative et du développement des affaires.</p> <p>M^{me} Rocha est consultante en environnement depuis 2016. Elle a auparavant été à l'emploi de GILDAN (Montréal) comme conseillère en environnement de 2014 à 2016 et comme directrice corporative environnement de 2006 à 2014, où elle assurait la gestion environnementale de toutes les installations de la multinationale. Elle y a entre autres créé et mis en place le système de gestion environnementale de l'entreprise.</p> <p>De 1997 à 2006, elle a occupé des postes de cadre supérieur en environnement auprès de Genivar (Montréal). Auparavant, elle a également travaillé près de 10 ans dans le secteur des produits chimiques et des technologies propres en Amérique Latine. Isabel Rocha est diplômée en génie chimique et détient une maîtrise en administration des affaires de l'Universidad de Carabobo (Venezuela). Elle est également titulaire d'une maîtrise en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal.</p> <p>M^{me} Rocha est présidente du comité de l'environnement et de la responsabilité sociale.</p>
<p>PHILIPPE CHAVE Malaisie Administrateur depuis 2020</p>	<p>Philippe Chave, diplômé en génie mécanique, est actuellement le chef de direction de la société suisse PX Group SA, un conglomérat spécialisé dans le traitement des métaux précieux et non précieux.</p> <p>Grâce à ses 24 années d'expérience entre la Chine, Taïwan, Hong Kong, Singapour et la Malaisie, incluant le développement de grands comptes à l'ingénierie de solutions innovantes, il a conduit le PX Group SA sur une voie d'expansion pour être un acteur de référence dans le domaine de l'approvisionnement en or éthique, du recyclage de métaux précieux traçables et des produits d'investissement responsables pour les marchés européens et asiatiques.</p> <p>Son expertise s'étend aux systèmes de chaîne de traçabilité et d'audit, introduisant sur le marché des niveaux de traçabilité et de transparence sans précédent tout en générant un impact tangible pour les groupes les plus vulnérables de la chaîne d'approvisionnement.</p>
<p>ROCIO RODRIGUEZ-PERROT Lima, Pérou Administratrice depuis 2021</p>	<p>Rocio Rodriguez-Perrot est administratrice certifiée et avocate. Elle exerce au sein de la firme Rossello depuis 2013, leader dans le conseil juridique pour l'installation et le développement de sociétés étrangères au Pérou. Depuis 2016, elle gère également une succursale au Pérou pour le groupe IN (France) assurant la gestion juridique dans l'exécution de leurs contrats au Pérou.</p> <p>Anciennement conseillère au commerce extérieur de la France - Section Pérou (de 2015 à 2019), organe appartenant au ministère français de l'Économie pour le développement, la promotion et le renforcement de l'investissement français.</p> <p>Elle est diplômée en droit de l'Université d'Almería (Espagne) et de l'Université de Bologne (Italie), diplôme validé au Pérou (2013). Elle est également titulaire d'un Master en Management de Projets Internationaux - ESCP Business School (France) et est membre de l'Institut Français des Conseils d'Administration (IFA).</p>

<p>CYRIL GRADIS Kilchberg, Suisse Administrateur depuis 2023</p>	<p>Cyril Gradis est diplômé des facultés de droit de Fribourg (Suisse) et de Heidelberg (Allemagne). Il est également titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Columbia, avec une concentration en finance et investissements.</p> <p>M. Gradis est actuellement gérant au sein de Harpe, une société d'investissement privée basée au Luxembourg. Il a rejoint Harpe après avoir travaillé pour Partners Group en tant que professionnel de l'investissement senior au sein de l'équipe European Private Equity. Avant Partners Group, il a travaillé chez Rothschild & Co en banque d'investissement, et a commencé sa carrière comme avocat dans le département Corporate/M&A de Lenz & Staehelin à Genève. Au cours des 10 dernières années, Cyril Gradis a également été vice-président non exécutif de la SFCO, une société d'investissement d'impact active notamment en Amérique latine et en Afrique. À ce poste, il a mené avec succès des initiatives de réduction des coûts, de transformation juridique et de consolidation de la base d'actionnaires. Il a également siégé au conseil d'administration de Traditions pour Demain, une organisation non gouvernementale internationale active dans le renforcement du patrimoine culturel des communautés indigènes d'Amérique latine, notamment dans le sud du Pérou.</p>
<p>PIERRE BÉLIVEAU (Québec) Canada Administrateur depuis 2024</p>	<p>Pierre Béliveau, CPA, a commencé sa carrière chez PWC (anciennement PW) où il a travaillé avec divers clients de l'industrie minière. M. Béliveau compte trente ans d'expérience dans les sociétés ouvertes, où il a occupé plusieurs postes de direction dans le secteur minier. Sa carrière comprend également des affectations à l'étranger, dont plus de dix ans en Afrique de l'Ouest, où il a contribué à divers projets et renforcé ses compétences en gestion financière et en stratégie d'entreprise.</p>

Aperçu du profil du conseil

		J. Martineau	P. Lépine	P. Béliveau	R. Gourde	I. Rocha	P. Chave	R. Rodriguez Perrot	C. Gradis	
Expérience et Expertise	 Opérations minières, de transformation ou de traitement	√	√	√	√	√	√			6
	 ESG	√	√	√	√	√	√		√	7
	 Allocation du Capital & Perspicacité Financière	√	√	√	√	√	√	√	√	8
	 Développement et Allocation du Talent & Culture de Partenariat	√	√	√	√	√	√	√	√	8
	 Fusions & Acquisition	√	√	√	√	√		√	√	7
	 Expérience d'Affaires & Relations Internationales	√	√	√	√	√	√	√	√	8
	 Gouvernement & Affaires Réglementaires & Relations avec les Communautés	√	√	√	√	√	√	√	√	8
	 Gestion du Risque	√	√	√	√	√	√	√	√	7
Composition du Conseil	Années au Conseil	17	10	1	6	6	4	3	1	6
	Indépendance		√	√	√	√		√	√	6
	Genre Homme	√	√	√	√		√		√	6
	Femme					√		√		2
	Adhésions passées et actuelles à d'autres conseils de sociétés publiques	√	√	√	√					4

Légende :

	Opérations minières, de transformation ou de traitement : Expérience à un échelon élevé dans l'activité minière, notamment au chapitre de la production, de la prospection, des réserves, des projets d'investissement et de la technologie connexe et dans les procédés de transformation industrielle et manufacturière. Familiarité avec l'établissement des attentes en matière de rendement, la poursuite d'améliorations continues au moyen de normes opérationnelles d'excellence, le développement des capacités de leadership opérationnel et la promotion de l'innovation.
	ESG : Connaissance ou expérience des pratiques de premier plan en matière de santé, de sécurité et d'environnement et des exigences connexes, y compris les pratiques en matière de développement durable et de responsabilité sociale d'entreprise et l'obligation redditionnelle à cet égard.
	Répartition du capital et connaissances financières : Expérience dans la surveillance de la répartition du capital pour assurer la réalisation de rendements financiers ajustés en fonction des risques, y compris le renforcement de structure en capital, l'évaluation des décisions d'investissement du capital, l'établissement et l'application de seuils à l'égard des rendements financiers, l'optimisation des portefeuilles d'actifs et la connaissance ou l'expérience de la comptabilité financière et des finances d'entreprise.
	Perfectionnement et répartition des talents et culture de partenariat : Compréhension approfondie des processus clés pour assurer une répartition optimale du capital humain, notamment sur les plans du recrutement, de la motivation et du maintien en fonction des talents aux niveaux les plus élevés. Familiarité avec les structures de partenariat et les cultures connexes. Expérience dans des domaines comme l'établissement d'objectifs de rendement, la conception de régimes de rémunération, l'appariement des ressources humaines et des postes, la planification de la relève et la conception organisationnelle.
	Exécution de fusions et d'acquisitions : Expérience dans l'évaluation et l'exécution de fusions, d'acquisitions et de ventes d'actifs, y compris la formation de partenariats et de coentreprises avec des sociétés partout sur le globe.
	Expérience en commerce international et partenariats mondiaux : Expérience en conduite des affaires à l'échelle internationale, dont l'exposition à une diversité d'environnements politiques, culturels et réglementaires et compréhension de l'importance de la diversité pour une société mondiale composée d'une diversité de parties prenantes, portant la marque de l'expérience en matière de race, d'ethnie et/ou de nationalité. Familiarité avec le rôle crucial des partenariats avec les gouvernements hôtes, les collectivités locales, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales et les autres parties prenantes et compréhension de la façon d'établir et de renforcer ces partenariats.
	Affaires gouvernementales et réglementaires et relations avec les collectivités : Expérience avec le fonctionnement des politiques gouvernementales et des politiques publiques et réglementaires au Canada et à l'échelle internationale. Familiarité avec l'engagement auprès des collectivités.
	Gestion des risques : Connaissance des principes et des pratiques de gestion des risques et compréhension d'une partie ou de la totalité des domaines de risques les plus importants auxquels la Société fait face et capacité à sonder les contrôles des risques et les expositions aux risques.

RENSEIGNEMENTS SUR LE VOTE

ACTIONNAIRES INSCRITS

Vous devriez avoir reçu une procuration sur papier DORÉ de l'agent des transferts de la Société, Compagnie Trust TSX. Veuillez remplir et signer la procuration sur papier DORÉ, puis l'envoyer par courriel au votezprocuration@tmx.com ou la poster dans l'enveloppe affranchie fournie à cette fin ou la transmettre par télécopieur au numéro qui y est indiqué. Vous pouvez également exercer votre droit de vote en appelant au numéro de téléphone sans frais 1-888-489-7352 ou à tout autre numéro indiqué sur la procuration sur papier DORÉ ou en vous rendant sur le site Web : www.assemblee-vote.com.

ACTIONNAIRES NON-INSCRITS

Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire (courtier en valeurs mobilières, fiduciaire ou autre institution financière), vous devriez avoir reçu une demande d'instructions de vote de votre courtier. Suivez les directives indiquées sur le formulaire d'instructions de vote sur papier DORÉ pour voter par Internet, par téléphone, par courriel, ou par télécopieur, ou encore remplissez et signez le formulaire d'instructions de vote, puis postez-le dans l'enveloppe affranchie fournie à cette fin.

VOTE PAR PROCURATION

Sur quelles questions vais-je voter?

Les actionnaires voteront relativement aux questions suivantes

1. une résolution visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société;
2. une résolution visant à élire Robert Leitz comme administrateur de la Société;
3. une résolution prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite, qui a convoqué cette assemblée demandée, et que ces coûts ne soient pas assujettis au remboursement par la Société;
4. toute autre question qui peut être valablement soumise à l'assemblée demandée ou à toute reprise de celle-ci.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur, membre de la haute direction de la Société, candidat à un poste d'administrateur, ni aucun membre du groupe de l'un d'eux ni aucune personne qui a des liens avec l'un d'eux n'a d'intérêt, direct ou indirect, relativement à certains points à l'ordre du jour de l'assemblée demandée, sauf en ce qui a trait aux affaires courantes de la Société.

De quelle façon Dynacor recommande-t-elle que je vote?

Le conseil recommande à l'unanimité aux actionnaires :

Votez CONTRE La résolution de l'actionnaire dissident visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société.

Votez CONTRE La résolution de l'actionnaire dissident visant à élire Robert Leitz comme administrateur.

Votez POUR La résolution de la direction prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite, qui a convoqué inutilement cette

assemblée demandée, et que ces coûts ne soient pas assujettis au remboursement par la Société.

Pourquoi devrais-je voter conformément aux recommandations de Dynacor?

- iolite agit d'une manière intéressée qui ne s'aligne pas sur les intérêts de la Société et de ses actionnaires.
- Leitz ne possède pas l'expertise et l'expérience nécessaires pour siéger au conseil d'administration de la Société, et il ne jouit pas non plus de la confiance des membres du conseil d'administration et de la direction de la Société.
- L'assemblée demandée n'est ni autorisée ni nécessaire en raison de la tenue imminente de l'assemblée générale annuelle de Dynacor qui aura lieu le 17 juin 2025. Le fait d'obliger iolite à assumer les coûts de l'assemblée demandée assure un usage prudent des ressources financières de la Société, empêche que des coûts inutiles réduisent la valeur pour les actionnaires et reflète une approche juste et responsable en matière de gouvernance d'entreprise.
- Leitz a convoqué l'assemblée demandée pour que les actionnaires votent sur une question qui ne relève pas de leur compétence.
- Les administrateurs actuels offrent les connaissances, la diversité et les antécédents stratégiques pertinents qui s'alignent sur l'étendue des défis, des risques et des occasions auxquels notre font face notre entreprise.
- Le conseil est déterminé à mettre en œuvre le plan stratégique de la Société, qui représente la stratégie la plus porteuse de valeur à ce jour, et il continuera d'évaluer de manière responsable toutes les occasions susceptibles de créer de la valeur.

Le conseil d'administration de Dynacor recommande aux actionnaires de voter :

CONTRE la résolution de l'actionnaire dissident visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société.

CONTRE la résolution de l'actionnaire dissident visant à élire son candidat dissident comme administrateur.

POUR la résolution de la direction prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite, qui a convoqué inutilement cette assemblée demandée, et que ces coûts ne soient pas assujettis au remboursement par la Société.

Votez uniquement au moyen de la procuration sur papier DORÉ de la direction.

Qui sollicite une procuration de ma part?

La procuration sur papier DORÉ ci-jointe est sollicitée par la direction de la Société en vue de l'assemblée demandée qui sera tenue le 16 avril 2025 et de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, et les frais relatifs à cette sollicitation seront pris en charge par la Société. La sollicitation de procurations sera faite par la poste et en affichant les documents relatifs à l'assemblée sur notre site Web à l'adresse www.dynacor.com/fr/ et dans SEDAR+, sous notre profil, à l'adresse

www.sedarplus.ca. La sollicitation de procurations peut aussi être faite par téléphone ou en personne par les administrateurs de la Société, qui ne recevront aucune rémunération à cet égard.

De plus, la Société a retenu les services de Laurel Hill Advisory Group (« **Laurel Hill** ») afin de fournir les services suivants dans le cadre de l'assemblée demandée : examiner la circulaire, élaborer les formulaires de procuration des actionnaires et solliciter les procurations, y compris communiquer avec les actionnaires par téléphone, par courriel ou autrement. En contrepartie de ces services, Laurel Hill recevra des honoraires pouvant atteindre 275 000 \$ ainsi que des frais remboursables raisonnables. La Société assumera tous les frais liés à la sollicitation des procurations. De plus, la Société remboursera sur demande aux maisons de courtage et aux autres dépositaires les dépenses raisonnables engagées aux fins de l'envoi des procurations et de la documentation qui y est jointe aux propriétaires véritables d'actions ordinaires.

Comment puis-je voter?

Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez voter à l'assemblée demandée ou signer la procuration sur papier DORÉ ci-jointe de façon à autoriser les personnes qui y sont nommées ou une autre personne de votre choix, qui n'est pas tenue d'être actionnaire, à vous représenter en tant que fondé de pouvoir et à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée demandée. Les actionnaires inscrits peuvent également exercer leurs droits de vote en appelant au numéro de téléphone sans frais 1-888-489-7352 ou à tout autre numéro indiqué sur la procuration sur papier DORÉ, ou en se rendant sur le site Web www.assemblee-vote.com. Si vos actions sont détenues au nom d'un intermédiaire, veuillez consulter les instructions sur la façon d'exercer vos droits de vote dans l'encadré ci-après.

Si mes actions ne sont pas immatriculées à mon nom, mais plutôt à celui d'un intermédiaire (une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou un fiduciaire, par exemple), que dois-je faire pour exercer les droits de vote rattachés à mes actions?

Vous pouvez exercer de deux façons les droits de vote rattachés à vos actions détenues par votre intermédiaire. Comme l'exige la législation canadienne sur les valeurs mobilières, votre intermédiaire vous aura envoyé soit une demande d'instructions de vote, soit un formulaire de procuration pour le nombre d'actions que vous détenez. Pour que vos droits de vote soient exercés en votre nom, suivez les instructions en ce sens fournies par votre intermédiaire. La Société a un accès restreint aux noms de ses actionnaires non-inscrits et pourrait donc ne pas savoir, si vous souhaitez assister à l'assemblée demandée, combien d'actions vous détenez ou si vous êtes habile à voter, à moins que votre intermédiaire ne vous ait nommé en tant que fondé de pouvoir. Par conséquent, si vous souhaitez exercer vos droits de vote en personne à l'assemblée, inscrivez votre nom dans l'espace prévu sur la demande d'instructions de vote ou le formulaire de procuration et retournez la demande ou le formulaire de procuration en suivant les instructions fournies. N'indiquez pas les autres renseignements demandés puisque vous exercerez vos droits de vote à l'assemblée demandée. Veuillez vous inscrire auprès de l'agent des transferts, Endeavor Trust Corporation, dès votre arrivée à l'assemblée demandée.

Qu'arrive-t-il si je signe la procuration sur papier DORÉ jointe à la présente circulaire?

En signant le formulaire de procuration ci-joint, vous autorisez Jean Martineau ou Pierre Lépine, tous deux administrateurs de la Société, ou une autre personne que vous aurez nommée, à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée demandée.

Puis-je nommer une autre personne que ces administrateurs pour exercer mes droits de vote?

Oui. Inscrivez le nom de cette personne, qui n'est pas tenue d'être actionnaire, dans l'espace prévu sur la procuration sur papier DORÉ. Dans ce cas, vous devez vous assurer qu'elle assistera à l'assemblée demandée et qu'elle sait qu'elle a été nommée pour y exercer les droits de vote rattachés à vos actions. À son arrivée à l'assemblée demandée, le fondé de pouvoir devrait signaler sa présence à un représentant d'Endeavor Trust Corporation.

Que dois-je faire avec ma procuration sur papier DORÉ remplie?

Faites-la parvenir à l'agent des transferts de la Société, Compagnie Trust TSX, par la poste au P.O. Box 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1, par télécopieur au 416-595-9593 ou par courriel au votezprocuration@tmx.com, de façon qu'elle lui parvienne **au plus tard à 17 h (heure de l'Est), le 11 avril 2025**. Vos votes seront ainsi comptés.

LA SOCIÉTÉ RECOMMANDE FORTEMENT AUX ACTIONNAIRES D'EXAMINER LA PRÉSENTE CIRCULAIRE DE SOLlicitation DE PROCURATIONS PAR LA DIRECTION AVANT DE VOTER.

Si je change d'avis, est-ce que je peux révoquer ma procuration une fois que je l'ai donnée?

Oui. Si vous vous ravisez et souhaitez révoquer votre procuration, préparez une déclaration écrite à cet effet, signez votre déclaration ou faites-la signer par votre représentant autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une société, apposez-y le sceau de la Société ou faites-la signer par un dirigeant ou un représentant de la Société dûment autorisé. Cette déclaration doit être livrée à l'adresse de Compagnie Trust TSX mentionnée ci-dessus au plus tard le dernier jour ouvrable précédant l'assemblée demandée lors de laquelle elle doit être utilisée ou précédant la reprise de cette assemblée demandée, ou remise au président de l'assemblée demandée le jour même de l'assemblée ou de sa reprise. Votre procuration sera alors révoquée. Vous pouvez également révoquer une procuration précédemment soumise en signant et en soumettant une procuration portant une date ultérieure.

Puis-je modifier mon vote si j'ai déjà voté?

Oui, vous pouvez modifier votre vote si vous avez déjà voté en soumettant une autre procuration sur papier DORÉ portant une date ultérieure, avec vos choix de vote à jour.

Si vous avez déjà voté au moyen du formulaire de procuration de l'actionnaire dissident, vous pouvez voter selon les recommandations de la direction de Dynacor au moyen de la procuration sur papier DORÉ, portant une date ultérieure, pour voter CONTRE la résolution visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs, CONTRE la résolution visant à élire Robert Leitz comme administrateur et POUR la résolution prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite.

Comment les droits de vote rattachés à mes actions seront-ils exercés si je donne une procuration?

Les personnes nommées sur la procuration sur papier DORÉ doivent exercer les droits de vote rattachés à vos actions pour ou contre les questions soumises à l'assemblée, ou s'abstenir d'exercer ces droits de vote, conformément à vos instructions; vous pouvez également les laisser voter à leur appréciation. **Si vous ne donnez pas d'instructions, les droits de vote rattachés aux procurations reçues par la direction seront exercés contre l'adoption d'une résolution visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société, contre l'adoption d'une résolution visant à élire Robert Leitz comme administrateur de la Société, et pour l'adoption d'une résolution prévoyant que les**

coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite, qui a convoqué cette assemblée demandée, et que ces coûts ne soient pas assujettis au remboursement par la Société.

Qu'arrive-t-il si des modifications sont apportées à ces questions ou si d'autres questions sont soumises à l'assemblée demandée?

Les personnes nommées dans la procuration sur papier DORÉ disposeront d'un pouvoir discrétionnaire à l'égard des modifications pouvant être apportées aux questions indiquées sur la procuration sur papier DORÉ et aux autres questions pouvant être dûment soumises à l'assemblée demandée. Au moment de mettre sous presse la présente circulaire, la direction de la Société n'a connaissance d'aucune modification ni d'aucune autre question dont l'assemblée demandée pourrait être saisie. Si d'autres questions sont dûment soumises à l'assemblée demandée, les personnes nommées dans la procuration sur papier DORÉ exerceront les droits de vote à leur égard selon leur bon jugement.

Combien d'actions confèrent un droit de vote?

En date du 14 mars 2025 (la « **date de clôture des registres** »), il y avait 42 210 015 actions ordinaires de la Société (les « **actions ordinaires** ») émises et en circulation, chacune conférant un droit de vote à l'assemblée demandée. Seuls les actionnaires inscrits au registre à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres ont le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée demandée et d'y voter. Dans l'éventualité où l'actionnaire inscrit transfère la propriété de ses actions, le nouveau porteur de ces actions peut, au plus tard 10 jours avant la date de l'assemblée demandée, demander à la Société d'être inscrit au registre des actionnaires habiles à voter et peut ainsi exercer les droits de vote rattachés à ses actions lors de l'assemblée demandée à condition de présenter des certificats d'actions dûment endossés ou attester d'une autre façon qu'il est propriétaire des actions.

Qui compte les votes?

L'agent des transferts d'iolite, Endeavor Trust Corporation, est chargé du dépouillement des formulaires de procuration. L'agent des transferts ne remet les formulaires de procuration à la Société que lorsqu'un actionnaire souhaite manifestement communiquer avec la direction ou lorsque la loi l'exige.

Qui dois-je contacter si j'ai des questions sur le vote ou si j'ai besoin d'aide pour remplir ma procuration sur papier DORÉ ou mon formulaire d'instructions de vote?

Si vous avez des questions sur la façon de remplir ou de transmettre votre procuration sur papier DORÉ ou formulaire d'instructions de vote, veuillez communiquer avec le conseiller en communications auprès des actionnaires et agent de sollicitation de procurations de la Société, Laurel Hill Advisory Group, par téléphone au 1-877-452-7184 (sans frais en Amérique du Nord) ou au 1-416-304-0211 (appel à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord) ou par courriel à l'adresse : assistance@laurelhill.com.

Pour les demandes générales des actionnaires, vous pouvez communiquer avec l'agent des transferts de la façon suivante :

Par la poste : Compagnie Trust TSX
100 Adelaide Street W, Suite 301
Toronto (Ontario) M5H 4H1

Par courriel : shareholderinquiries@tmx.com

Par téléphone : 1-800-387-0825 (en Amérique du Nord) ou 1-416-682-3860 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

PRINCIPAUX PORTEURS DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

À la connaissance des administrateurs et membres de la haute direction de la Société, à la date de clôture des registres, aucune personne physique ou morale n'a la propriété véritable, directement ou indirectement, de titres comportant au moins de 10 % des droits de vote rattachés à toutes les actions ordinaires émises et en circulation qui comportent droit de vote à l'assemblée demandée.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DEMANDÉE

1. **Les résolutions d'iolite visant à (i) fixer à neuf le nombre d'administrateurs et à (ii) élire Robert Leitz comme administrateur**

L'assemblée demandée a été convoquée par iolite pour examiner une résolution ordinaire visant à fixer à neuf le nombre d'administrateurs de la Société et une résolution ordinaire visant à élire Robert Leitz comme administrateur de la Société.

Le conseil d'administration de Dynacor recommande à l'unanimité aux actionnaires de voter au moyen de la procuration sur papier DORÉ **contre** les résolutions d'iolite pour les raisons suivantes :

- La décision d'augmenter le nombre d'administrateurs siégeant au conseil relève uniquement de la compétence du conseil en vertu des règlements administratifs de la Société et des lois applicables;
- Leitz ne possède pas l'expertise et l'expérience nécessaires pour siéger au conseil d'administration de la Société, et il ne jouit pas non plus de la confiance des membres du conseil d'administration et de la direction de la Société. De plus, Leitz poursuit un programme qui ne sert que ses propres intérêts et qui ne correspond pas aux intérêts de la Société et de ses actionnaires.

2. **Les résolutions de Dynacor prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite, qui a convoqué cette assemblée demandée, et que ces coûts ne soient pas assujettis au remboursement par la Société.**

De plus, les actionnaires seront appelés à approuver une résolution ordinaire prévoyant que les coûts associés à la tenue de l'assemblée demandée soient assumés par iolite, qui a convoqué cette assemblée demandée, et que ces coûts ne soient pas assujettis au remboursement par la Société.

Le conseil d'administration de Dynacor recommande à l'unanimité aux actionnaires de voter au moyen de la procuration sur papier DORÉ **POUR** la résolution de Dynacor pour les raisons suivantes :

- La convocation de l'assemblée demandée entraîne des coûts significatifs, y compris des frais administratifs, des honoraires juridiques et des frais de communication avec les actionnaires. Ces frais constituent un fardeau financier inutile pour la Société qui aurait pu être évité. iolite, en tant que partie à l'origine de la convocation de l'assemblée demandée, devrait assumer l'ensemble des frais qui en découlent.
- La convocation de l'assemblée demandée par iolite n'a pas été conforme aux règlements administratifs de la Société ni au cadre juridique applicable. De plus, la Société a déjà prévu son assemblée générale annuelle pour le 17 juin 2025 pour aborder, entre autres choses, l'élection d'administrateurs. Par conséquent, l'assemblée demandée n'était ni autorisée ni nécessaire en raison de la tenue imminente de l'assemblée générale annuelle.

- En votant en faveur de la résolution proposée par Dynacor, vous assurez un usage prudent des ressources financières de la Société et empêchez que des coûts inutiles ne réduisent la valeur pour les actionnaires. Le fait d'obliger iolite à assumer les coûts de l'assemblée demandée reflète une approche juste et responsable en matière de gouvernance d'entreprise.

Nous vous encourageons vivement à appuyer la présente résolution. Le maintien de l'intégrité et l'efficacité financière de la Société dépendent de votre vote.

3. Autres questions

La direction de la Société n'a connaissance d'aucune question devant être soumise à l'assemblée demandée autre que celles mentionnées dans l'avis de convocation de l'assemblée. Toutefois, si d'autres questions dont la direction n'a pas connaissance devaient être dûment soumises aux délibérations de l'assemblée demandée, la procuration sur papier DORÉ ci-jointe confère aux personnes qui y sont désignées le pouvoir discrétionnaire de voter à l'égard de ces questions selon leur bon jugement.

DÉCLARATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Les renseignements fournis par la Société sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* sous la forme prescrite à l'Annexe 51-102A6 sont décrits dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 8 mai 2024 et qui peut être consultée dans SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET AUX MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou employé, actuel ou ancien, de la Société ou de ses filiales n'est endetté envers la Société ou ses filiales et aucun emprunt de ces personnes auprès d'une autre entité ne fait l'objet d'une garantie, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente ou d'un arrangement semblable fourni par la Société ou l'une de ses filiales relativement à l'achat de titres ou autrement.

INTÉRÊT DE PERSONNES INFORMÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, aucune personne informée de la Société, aucun candidat à un poste d'administrateur de la Société, ni aucune autre personne liée ou faisant partie du même groupe que ceux-ci n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération réalisée depuis le début du dernier exercice clos de la Société, ou dans une opération projetée qui a ou pourrait avoir une incidence importante sur la Société ou l'une de ses filiales.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Le conseil estime que des pratiques en matière de gouvernance bien établies sont importantes afin de promouvoir les activités efficaces de la Société et de s'assurer que la Société est gérée de manière à accroître la valeur des titres de la Société au bénéfice des actionnaires. Il est chargé de s'assurer que la Société traite des questions liées à la gouvernance conformément aux directives régissant la gouvernance énoncées dans l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les pratiques adoptées par la Société en matière de gouvernance en vertu du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* sous la forme prescrite à

l'annexe 58-101A1 sont décrites à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 8 mai 2024 et peut être consultée dans SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ D'AUDIT ET DE GESTION DU RISQUE

Il convient de se reporter à la rubrique « Renseignement sur le comité d'audit et de gestion du risque » de la notice annuelle de la Société (la « **notice annuelle** »), datée du 25 mars 2025, laquelle contient les renseignements prescrits par l'article 5.1 et par l'annexe 52-110A1 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. La notice annuelle de la Société est disponible sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca et un exemplaire en sera fourni, sans frais, à tout actionnaire de la Société qui en fait la demande.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

D'autres renseignements concernant la Société peuvent être obtenus sur le site de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca ainsi que sur le site de la Société à l'adresse www.dynacor.com/fr/. L'information financière de la Société figure dans ses états financiers et dans son rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Des exemplaires de ces documents peuvent être obtenus en s'adressant à Jean Martineau, président et chef de la direction de la Société, à l'adresse investors@dynacor.com. La Société peut demander le paiement de frais raisonnables lorsque la demande est faite par une personne qui n'est pas actionnaire.

APPROBATION DE LA CIRCULAIRE

Le conseil de la Société a approuvé le contenu de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction ainsi que son envoi aux actionnaires.

Montréal, Québec, le 28 mars 2025.

GROUPE DYNACOR INC.

Par : *(s) Jean Martineau*
Jean Martineau, président et chef de la direction

Si vous avez des questions concernant certains des renseignements contenus dans la présente circulaire ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, veuillez communiquer avec le conseiller en communications auprès des actionnaires et agent de sollicitation de procurations de Mines d'or Dynacor inc. :



Sans frais en Amérique du Nord

1-877-452-7184

De l'extérieur de l'Amérique du Nord

1-416-304-0211

Par courriel

assistance@laurelhill.com